



Le Village d'Oies

Bulletin d'information de la Municipalité de Saint-Joachim

Vol-8 N° 2 - juin 2018

Mot du maire

Le beau temps s'installe tranquillement, l'été est à nos portes et l'école est déjà terminée.

J'en profite d'ailleurs pour vous souhaiter à tous, un très bel été, tout spécialement à nos étudiants. Profitez bien de vos vacances pour vous reposer et prendre du bon temps en famille.

Samedi le 16 juin avait lieu la 6^e édition de la course du Cap Tourmente Simard. Je tiens à remercier chacun des résidents de Saint-Joachim pour leur habituelle collaboration pendant cette journée. Merci d'y avoir participé et accepté les petits inconvénients qu'un tel événement peut apporter.

Du côté municipal, les travaux de construction de notre nouveau réservoir d'eau potable sont commencés et le tout devrait être opérationnel vers la mi-décembre.

Parlant d'eau potable, je tiens à attirer votre attention sur l'article concernant le nouveau règlement d'utilisation de l'eau potable que votre conseil municipal a adopté à son assemblée ordinaire du 4 juin dernier.

Bien que nous ayons de l'eau potable en abondance chez nous, il est temps pour nous tous de voir à l'utiliser de façon responsable. C'est pourquoi cette nouvelle réglementation se veut plus stricte concernant notre manière de l'utiliser. Votre conseil est déterminé à le faire respecter et des amendes sont prévues pour les contrevenants. Soyez assurés

que tout ceci est fait pour le mieux-être de chacun et chacune, ainsi que de nos générations futures.

Maintenant, un mot sur le dossier de la route des Carrières. Bien que la côte soit ouverte à la circulation depuis avril, nous sommes toujours en attente du Ministère de la Sécurité publique en ce qui concerne la subvention qui pourrait nous être octroyée pour la réparation. Les travaux ne pourront donc pas débuter avant d'avoir obtenu cette confirmation.

Côté loisirs, vous avez certainement tous remarqué que les bandes de la patinoire ont été enlevées. Nous nous apprêtons à procéder à leur remplacement, tel que nous l'avions annoncé.

Enfin, comme vous l'avez peut-être déjà entendu, le Canyon Ste-Anne, propriété de la famille McNicoll a été vendu. Une nouvelle corporation à être créée prochainement s'en est portée acquéreur. La Municipalité a été au cœur des discussions pour mener à bien cette entente et ainsi permettre que les opérations de ce site touristique d'envergure de Saint-Joachim soient administrées par des gens de chez nous. Nous nous assurons ainsi que les profits qui se dégageront de l'exploitation de cette entreprise demeureront et seront réinvestis chez nous, en plus de préserver la dizaine d'emplois du site.

Merci de votre attention et encore une fois je vous souhaite une très belle saison estivale !

Marc Dubeau, maire

Le 4 juin dernier, le Conseil municipal adoptait le règlement #413-2018 relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public. Ce règlement abroge et remplace les règlements #168-89 et #203-92 relatif à l'usage de l'eau potable.

L'eau fait partie de ces ressources naturelles que l'on considère malheureusement comme illimitées. De plus, elle est inégalement répartie sur la planète. Au Québec, nous sommes choyés de pouvoir bénéficier de cette ressource essentielle, cet "Or bleu".

Le Conseil municipal considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public afin d'en préserver non seulement la qualité, mais également la quantité.

Le contenu de ce règlement #413-2018 est accessible sur le site Internet de la municipalité via le menu Administration municipale, onglet Règlements municipaux. Pour ceux qui n'ont pas Internet, vous pouvez vous présenter au secrétariat de la municipalité où vous pourrez consulter une copie.

Dans cet article, je vais vous présenter des extraits de certains articles de ce règlement.

Article 3 : Champ d'application

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité.

Article 6 : Utilisation des bornes d'incendie...

Les bornes d'incendie ne sont utilisées que par les employés de la municipalité autorisés à cet effet.

Article 9 : Défectuosité d'un tuyau d'approvisionnement

...si la défectuosité se situe sur la tuyauterie privée...la Municipalité avise le propriétaire de faire réparer dans un délai de 15 jours.

Article 12 : Période d'arrosage

...à des fins d'arrosage de la pelouse, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux, est défendue durant la période du 1er mai au 1er septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes :

Entre 20h et 23 heures et entre 05h et 07 heure, les jours suivants :

pour les occupants de bâtiments dont le numéro civique est un nombre pair, les mercredis et samedis;

pour les occupants de bâtiments dont le numéro civique est un nombre impair, les mardis et vendredis.

Article 13 : Permis pour nouvelle pelouse

...un contribuable... peut, sur obtention d'un permis délivré par la municipalité, procéder à l'arrosage tous les jours entre 20h et 23h et entre 05h et 07h pendant une

période de 15 jours consécutifs après l'ensemencement ou la pose de tourbe...

Article 15- Ruissellement de l'eau

En aucun temps, l'eau provenant de l'arrosage ne doit ruisseler dans la rue ou les propriétés avoisinantes.

Article 16- Boyau d'arrosage

Il est défendu d'utiliser simultanément plus d'un boyau d'arrosage par habitation.

Article 17 : Remplissage de piscine et spa

Le remplissage... est interdit de 6h à 20h. Pour le remplissage complet, il est nécessaire d'obtenir préalablement l'autorisation de la municipalité en communiquant avec le Service des Travaux publics au 418 827-5172.

Article 18 : Lavage d'autos et entrées

Le lavage des autos est permis à la condition d'utiliser une lance ou un pistolet à fermeture automatique...

Le lavage des entrées d'auto et des espaces de stationnement à l'aide de l'eau de l'aqueduc municipal est prohibé.

Article 19 : Arrosage de la neige

Il est interdit en tout temps d'utiliser de l'eau de l'aqueduc municipal pour faire fondre de la neige...

Article 20 : Écoulement de l'eau

Il est interdit de laisser couler de l'eau pendant la période hivernale dans le but d'éviter le gel des tuyaux d'amenée...

Règlement #413-2018 relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public (suite)

Article 24 : Infraction

Quiconque contrevient à quelque des dispositions du règlement #413-2018 commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 500\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale;

d'une amende minimale de 500\$ pour une récidive si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimale de 800\$ pour une récidive si le contrevenant est une personne morale.

L'amende maximale qui peut être imposée est de 1 000\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 2 000\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale;

pour une récidive, l'amende maximale est de 2 000\$ si le contrevenant est une personne physique et de 4 000\$ si le contrevenant est une personne morale.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.

Mario Godbout, conseiller municipal

Politique familiale municipale et MADA

par Véronique Pagé

Qu'est-ce c'est?

Une PFM (Politique familiale municipale) et MADA (Municipalité amie des aînés) est un outil permettant l'intervention municipale ou régionale dans plusieurs champs d'application touchant la famille et les aînés. La PFM et MADA est un plan d'action servant lors de la prise de décision du conseil municipal ou de la MRC sur des sujets susceptibles d'avoir un impact dans la vie des familles et des aînés.

Vous jouez un rôle IMPORTANT!

Par le biais du comité de la politique familiale et des aînés de Saint-Joachim, la Municipalité élabore actuellement les questionnaires afin de connaître les enjeux, préoccupations et besoins de ses citoyens. Ce questionnaire identifiera les champs d'action qui requièrent une intervention municipale ou régionale et qui pourront faire partie du plan d'action par la suite.

Comment ?

Vous serez sollicités afin de répondre au questionnaire et ainsi vous impliquer dans ce processus visant l'amélioration de notre milieu. Le questionnaire sera distribué par la poste et sera disponible à l'hôtel de ville en format papier. Vous pourrez également remplir le questionnaire en ligne, le lien vous sera divulgué au cours du mois de septembre sur le Site web et la page Facebook de la municipalité.

Horaire de la piscine municipale

DU 22 JUIN AU 26 AOÛT
ET LES 1 ET 2 SEPTEMBRE 2018

HORAIRE PISCINE MUNICIPALE GRATUIT POUR TOUS

LES ENFANTS DE 10 ANS ET MOINS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE

Dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
11 h à 18 h	FERMÉ	15 h à 20h	15 h à 20 h	15 h à 20 h	15 h à 20 h	11 h à 18 h

FÊTE DE LA FAMILLE

de Saint-Joachim



**LA HALTE
MUSICALE**
ÉLECTRONIQUE & MUSICIENS



LA GRANDE FERME
SITE HISTORIQUE

TAG

TRAVAIL DE RUE CÔTE-DE-BEAUPRÉ
BIÈVE TAPÉRIEUSE ASSOCIATION

FOAM PARTY



MONT-STE-ANNE

EPIC

SNOW SKI SKATE BIKE
QC



ST-JOACHIM

le Passé Garantit le Futur

7 JUILLET
11H À 16H

**AU PARC
CAMILLE-CÔTÉ**

11H00

OUVERTURE DE LA PISCINE, JEUX GONFLABLES, MAQUILLAGE, JEUX LIBRES
CLINIQUE DE MISE AU POINT DE TON VÉLO ET DÉMO DE BMX

12H30

GRAND DÎNER DES VOISINS, APPOREZ VOTRE PIQUE-NIQUE

13H00

VIENT SCRATCHER LA CONSOLE AVEC LA HALTE MUSICALE

14H00

FOAM PARTY, MUSIQUE ELECTRO ET GUERRE DE FUSIL À L'EAU

15H30

PRESTATION DE BREAKDANCE PAR LES ÉLÈVES DU STUDIO GYMULTRA



Club de lecture **HORS LA L'OIE** DU 26 JUIN AU 26 AOÛT 2018



Il n'est jamais trop tôt pour tomber en amour avec les livres! Chaque semaine, le club de lecture Hors la l'Oie t'encourage à faire la lecture d'un livre et à remplir ton carnet de lecture. Petits prix pour chaque livre lu et tirage à la fin de l'été lors de l'activité spécialement organisée pour les participants!

INSCRIPTION À LA BIBLIOTHÈQUE
POUR INFORMATION: 418 827-4541



Club Optimiste
Côte-de-Beaupré(2006)



Sur rendez-vous seulement
418.827.8459
Service à domicile
286, côte Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Beaupré

Fermeture des bureaux de l'hôtel de ville

Veillez prendre note que les **bureaux de l'hôtel de ville** seront fermés le **2 juillet 2018**.

En cas d'urgence, vous pourrez communiquer en tout temps avec le *Service des travaux publics* au 418 827-5172.

Veillez prendre note également que le **Service de l'urbanisme** sera fermé du **8 au 14 juillet** ainsi que du **5 au 18 août 2018**. Pendant ces trois semaines, vous pourrez tout de même déposer vos demandes de projets au secrétariat de la municipalité.

Le Conseil municipal

Disposition des vieux pneus



Sachez qu'il est strictement interdit de laisser vos vieux pneus au garage municipal et encore moins dans l'environnement. De plus, nous avons récemment reçu des plaintes comme quoi des gens allaient directement porter leurs vieux pneus sur la propriété de nos garagistes locaux. Cette façon de faire leur occasionne des frais qu'ils ne devraient pas avoir à assumer.

EN TOUT TEMPS, vous devez aller porter vos vieux pneus à l'écocentre situé au 10, rue Industrielle à Beupré. (Horaire: samedi: 9-17h et mercredi: 15h-19h) Info: 418-827-3755

Les feux en plein air et permis pour les feux à ciel ouvert

Les feux en plein air : éléments de sécurité



Cuisiner sur le barbecue, déguster un fabuleux repas et

aller se reposer près d'un bon feu en fin de journée font partie des joies estivales. À l'extérieur d'un bâtiment, notre réglementation indique, entre autres, que seuls sont permis les feux répondants à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

a) Les feux dans les appareils de cuisson en plein air tels que les barbecues ou autres installations conçues spécifiquement à cette fin;

b) Les feux dans des foyers avec pare-étincelle ou toute installation prévue à cette fin. L'installation doit être construite en pierre, en brique ou en blocs de béton ou préfabriquée en métal de façon permanente ou

portative;

c) L'installation construite en pierre, en brique ou en blocs de béton doit avoir une superficie maximale de 0,6 m² (6,25 pieds²)

Éléments à connaître au sujet de la localisation des appareils :

a) à au moins 3 mètres des lignes de propriété;

b) à au moins 3 mètres de tout bâtiment dans le cas d'une cour privée résidentielle; et

c) à au moins 5 mètres de tous véhicules récréatifs, ou d'un réservoir de combustible.

Les feux à ciel ouvert

Tout feu à l'extérieur d'un bâtiment qui n'est pas dans un appareil ou une installation prévue à cette fin.

Interdiction

Il est interdit de faire ou maintenir un feu à ciel ouvert à moins d'être

détenteur d'un permis valide préalablement émis par l'autorité compétente ou son représentant. En ce sens, les résidents de Saint-Joachim doivent venir compléter la demande de permis au secrétariat de l'hôtel de Ville.

Toute personne désirant faire un feu à ciel ouvert doit présenter à l'autorité compétente ou son représentant une demande de permis dans les 72 heures précédant la date prévue du brûlage.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le règlement municipal #402-2017 concernant la prévention des incendies et la sécurité des occupants, disponible au secrétariat tout comme sur notre Site internet.



Vente de bacs à compost et barils de pluie à 50%

L'environnement, votre municipalité y croit. C'est pour cette raison qu'elle vous offre encore cette année ces deux items à 50%. En les utilisant, vous posez un geste concret pour éviter l'enfouissement de matières compostables et évitez l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage.



Bac à compost (23,00\$) : Facile à utiliser. Vous pouvez y mettre tous résidus végétaux (fruits, légumes, feuilles, gazon...). Vous obtiendrez ainsi une terre riche pour vos plates-bandes et votre jardin. De plus, vous détournerez ces matières organiques du site d'enfouissement en leur permettant une deuxième vie riche, en les transformant en compost, tout en aidant à la réduction des frais pour l'enfouissement.



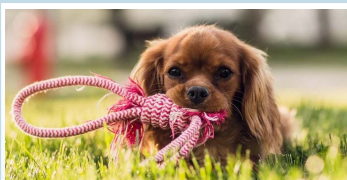
Baril de récupération d'eau de pluie (18,00\$): Placer sous une gouttière. Laisser se remplir. Utiliser l'eau recueillie pour arroser fleurs et jardin. Cela évite d'utiliser l'eau de l'aqueduc qui a été préalablement traitée pour la consommation. (La base n'est pas fournie)

Comment se les procurer? En vous rendant à la municipalité aux heures d'ouverture pour effectuer votre réservation et faire votre paiement.

Quand? Le plus rapidement possible. Premier arrivé, premier servi !

Livraison? Le Service des travaux publics effectuera la livraison peu de temps suivant votre paiement. (Débit, argent ou chèque)

Rappel de garder les chiens attachés partout sur le territoire



En cette période estivale où il fait bon profiter de la température plus clémente, la Municipalité désire rappeler que **le gardien doit conserver, en tout temps, la maîtrise de son chien afin que celui-ci ne lui échappe pas**. La laisse servant à contrôler le chien doit être une chaîne ou une laisse en cuir ou en nylon plat tissé .

Également, constitue une nuisance et est interdit :

- **les faits pour un chien d'aboyer ou de hurler ou pour un chat de miauler de façon à troubler la paix ou la tranquillité d'une personne;**
- **pour le gardien d'un animal d'omettre de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales ou l'urine dudit animal.**

Finalement, tout chien doit être conduit au moyen d'une laisse et l'usage de la laisse extensible est interdit sur la place publique.

Médiation citoyenne

À force de balayer les irritants sous le tapis, vous finirez par trébucher!

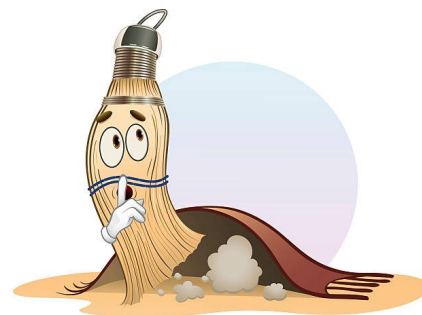
Pourquoi ne pas tenter de les résoudre par le biais d'une discussion constructive?

Vous ne savez pas comment vous y prendre?

Contactez-nous !

Médiation citoyenne Côte-de-Beaupré – 418 648-6662 poste 209

mediationcitoyennecdb@equijustice.ca



Autorisation de passage par la Municipalité de Saint-Joachim, à la MRC de La Côte-de-Beaupré

Service de l'aménagement du territoire
MRC de La Côte-de-Beaupré
3, rue de la Seigneurie
Château-Richer (Québec) G0A 1N0

La présente vise à confirmer l'autorisation de passage du responsable de l'inventaire des frênes afin qu'il puisse circuler sur les terrains privés du territoire de la municipalité de Saint-Joachim dans le cadre de l'inventaire visant l'ensemble du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Cette autorisation fait suite à la résolution prise par le conseil des maires de la MRC le 2 mai 2018 et portant le numéro 2018-05-80 qui donne son aval au projet.

À titre de maître d'œuvre du projet d'inventaire des frênes sur les terrains privés, le personnel de la MRC de La Côte-de-Beaupré affecté au dit projet pourra circuler sur les propriétés privées entre 8h et 17h, afin de recenser les frênes et de prendre les données nécessaires à la réalisation de l'inventaire.

Pour les propriétaires privés, cette autorisation peut être confirmée en communiquant directement à la municipalité auprès de madame Stéphanie Létourneau, Inspectrice en bâtiment au 418-827-3755. Cette autorisation est valide pour toute la durée du projet, soit jusqu'en septembre 2018.

Veillez recevoir, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Stéphanie Létourneau

Inspectrice en bâtiment
Municipalité de Saint-Joachim

Sécurité des piétons

«Faites-vous voir...le soir»

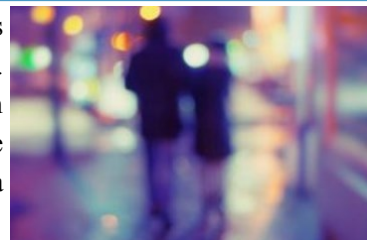
Pourquoi un tel titre ? Tout simplement parce qu'un citoyen nous rapportait que l'hiver dernier, à deux reprises, il avait frôlé en voiture un piéton dans un secteur de rue peu éclairé. Suite à cet incident, nous avons convenu à sa demande de rédiger un petit article dans *Le Village'Oies* pour sensibiliser les piétons (marcheurs et coureurs) aux dangers potentiels de déambuler dans les rues à la brunante ou à la noirceur, ainsi qu'aux précautions à prendre afin d'augmenter sa sécurité.

Oui, faites-vous voir...bien entendu le soir. De toute évidence, les piétons sont plus vulnérables dans l'obscurité étant donné que la sensibilité de l'œil humain décline considérablement sous un faible éclairage.

En hiver, les piétons portent souvent des vêtements sombres, particulièrement par temps froids; ce facteur conjugué au raccourcissement des jours, augmente bien entendu leur vulnérabilité.

Par contre, certains accessoires (matériels réfléchissants) peuvent améliorer la visibilité et permettre ainsi aux

conducteurs de vous apercevoir plus tôt que tard. De même, l'utilisation d'une lampe de poche augmente de beaucoup la visibilité nocturne.



En résumé, pour assurer sa sécurité, un piéton doit :

- ⇒ emprunter les trottoirs ou, si n'y en a pas, le bord de la chaussée, face à la circulation, car voir les voitures qui viennent à vous est beaucoup plus sécuritaire que de les avoir à dos;
- ⇒ être visible en tout temps en utilisant des vêtements de couleur claire, des bandes réfléchissantes ou une lampe de poche; il ne faut jamais supposer qu'un conducteur peut vous voir facilement tout le temps.

Cher piéton, n'oubliez pas de vous **«faire voir...le soir»** quand vous partagez la rue avec les automobilistes. Une vie, ça n'a pas de prix!

Mario Godbout, conseiller municipal



Le Festival de l'Oie des Neiges est fier de vous annoncer que la 25^e édition de l'Omnium de golf qui a eu lieu le 2

juin dernier fut une grande réussite. 128 golfeurs étaient présents à l'événement et 148 personnes ont participé au souper clôturant cette importante activité de financement.

Nous remercions chaleureusement nos présidents d'honneur de l'activité, Messieurs Sébastien Paradis et Olivier Rousseau, copropriétaires de Toitures R.P. inc.

Nous remercions également nos partenaires financiers, tous les commanditaires qui nous ont supportés lors de l'événement ainsi que tous les participants.



Finalement, nous sommes très heureux de vous annoncer, dès à présent, que M. Philippe Dubeau de Construction DP a accepté d'agir en tant que président d'honneur de la 26^e édition de l'Omnium de golf qui se tiendra en juin 2019.

Les résultats et les noms des gagnants

Gagnants du tournoi

2 équipes sont arrivées en tête avec le même résultat : -10

Équipe : Raphaël Blouin, Frédéric Boies, Antony Prémont, Pascal Tremblay

Équipe : Daniel Vermette, Francis-Olivier Ménard, Cédric Vermette, David Roy

Après tirage au sort, c'est l'équipe de **Raphaël Blouin** qui a remportée les honneurs!

Trou Daniel La Source du Sport – la plus longue drive, les gagnants sont :

(suite colonne suivante)

Chez les hommes : Jean-Philippe Côté

Chez les femmes : Murielle Huot

Trou Ameublement Tanguay, trois gagnants ont remporté chacun 100 \$:

Pascal Tremblay

Sébastien Paradis

Alain Pépin

Concours de putting sur le vert de pratique ayant comme prix une loge pour 14 personnes pour assister aux Remparts de Québec, le gagnant est :

Jocelyn Pruneau

Battre le Pro pour gagner un sac de golf accompagné d'un driver, le gagnant est :

Rémi Morel

Quelques photos de cette belle journée



N'oubliez pas de nous suivre sur notre page [Facebook](#) ou sur notre site web : www.festivaldeloiedesneiges.com pour prendre connaissance des activités et spectacles entourant la 25e édition du Festival.



Encore cette année, PLU Mobile organisateur de déplacement, participera à plusieurs événements estivaux sur le territoire de la Côte-de-Beaupré. Une nouveauté prend cependant place cet été, grâce à l'organisation du Sanctuaire Sainte-Anne-de-Beaupré. Une navette circulera sur le boulevard Sainte-Anne, à la hauteur de Sainte-Anne-de-Beaupré. Elle sera offerte gratuitement. La navette effectuera son parcours une fois par heure, de 8h00 à 21h00, 7 jours sur 7, du 16 juin au 3 septembre, avec une bonification des services les 25 et 26 juillet. Il sera possible de laisser votre auto dans le stationnement du Centre Commercial Le Centre Sainte-Anne-de-Beaupré pour vous rendre au Sanctuaire.

Festival d'Été

Le retour de la navette du Festival d'été de Québec sera en opération durant les 11 jours du Festival, soit du 5 au 15 juillet. Les départs débiteront à compter de 17h50, aux emplacements des départs habituels de la navette express. Le coût est de 10 \$ pour l'allée et le retour ou encore de 50 \$ pour la durée complète du Festival.

Train de Charlevoix

Il vous sera aussi possible de prendre le train de Charlevoix à partir de la gare de la Basilique Sainte-Anne pour vous rendre au parc de la Chute Montmorency.

Pour connaître l'horaire, les tarifs ou toute autre information, veuillez visiter le Site www.plumobile.ca ou communiquer au 418 827-8484.

Bon été!

Lawrence Cassista, conseiller municipal



Projet Hydro-Canyon – « Prix Léonard 2018 »

L'Association des Firmes de Génie-Conseil Québécois (afg) tenait le lundi 14 mai dernier à la Grande Bibliothèque de Montréal sa 16^e édition des Grands Prix du Génie-Conseil Québécois.

Dans la catégorie «Énergie» le projet «*Aménagement hydroélectrique Hydro-Canyon Saint-Joachim*» a reçu le «**Prix Léonard 2018**» pour la réussite d'intégration de la mini-centrale électrique au milieu ambiant.

Bravo à M. Simon Gourdeau et à toute son équipe pour leur beau travail et cette reconnaissance de l'AFG.

Si vous désirez consulter le dossier de mise en candidature, rendez-vous sur le site de la municipalité de Saint-Joachim dans la catégorie Annonces.

Mario Godbout, conseiller municipal

Catégorie : Énergie



De gauche à droite : **M. Michael Snow, ing.**, Président désigné, Association des firmes de génie-conseil – Canada; **M. Sébastien Vittecoq, ing.**, Associé, Directeur aménagements hydroélectriques et barrages, CIMA+; **M. Étienne Bouchard-Claisse, ing.**, Associé, CIMA+; **M. Simon Gourdeau**, Vice-Président Énergies Renouvelables, Groupe Axor inc.; **M. Jacques Boivin**, Surintendant, Groupe Axor inc.

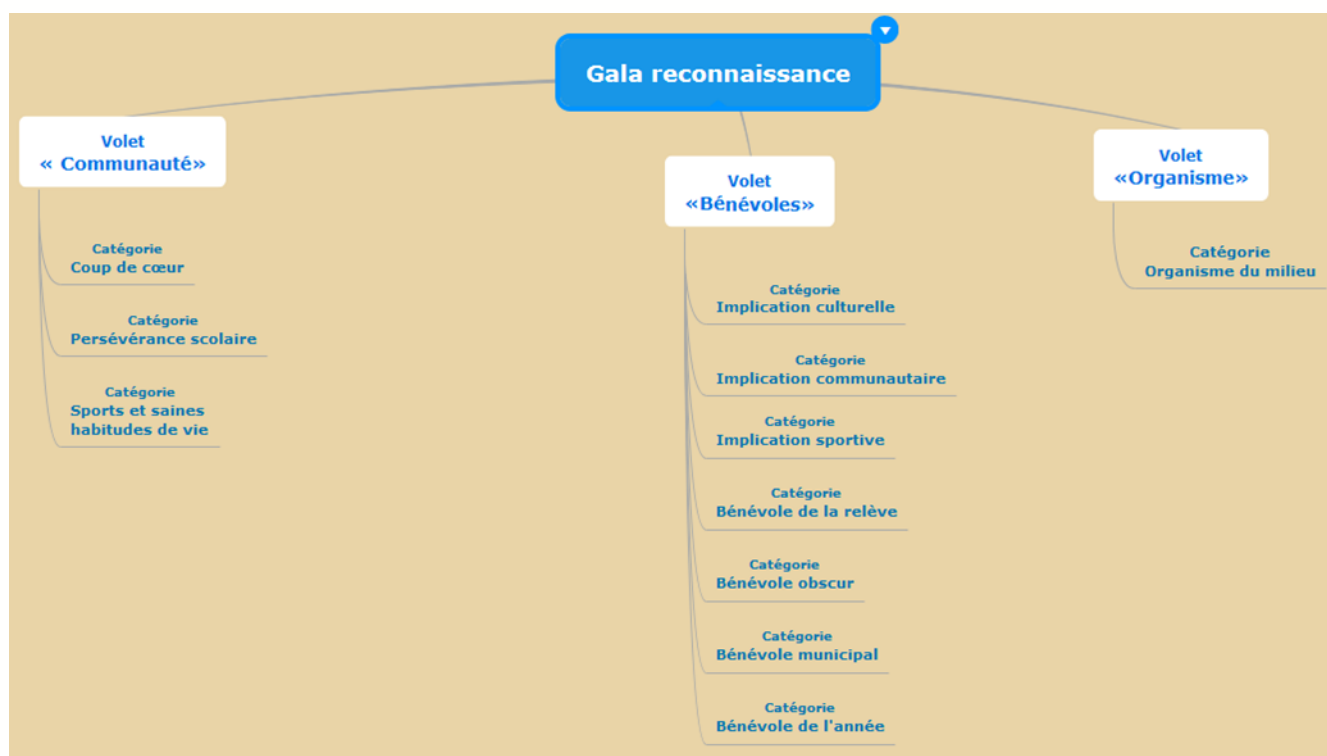


Le Brunch des bénévoles, nouvelle formule...

Hey oui ! en 2018, l'activité «Brunch des bénévoles» deviendra un « Gala reconnaissance » .

Après six ans d'existence et plusieurs recommandations de citoyens, le Conseil municipal a décidé de bonifier son activité de reconnaissance (Brunch des bénévoles) en créant diverses catégories regroupées sous trois volets. Cette nouvelle formule permettra aux citoyens ainsi qu'aux organismes communautaires de présenter des candidats dans l'une ou l'autre des catégories créées.

Le schéma ci-dessous présente une vue d'ensemble des volets et de leurs catégories.



Cahier spécial distribué en juillet...

Au cours du mois de juillet, un cahier spécial présentant les critères d'admissibilité des candidats, le processus de mise en candidature et de sélection des candidats, la programmation du gala reconnaissance ainsi que toute autre information pertinente, sera distribué aux citoyens de la municipalité afin qu'ensemble, citoyens, organismes communautaires et la municipalité, fassent de cette activité de reconnaissance une véritable réussite.

Pour l'instant, si vous avez des questions ou pour de plus amples informations concernant ce projet, vous pouvez rejoindre Mme Véronique Pagé au 418 827-3755.

*Véronique Pagé
Mario Godbout*

Le mois de juin marque la fin des activités pour goûter sur un autre rythme les joies de l'été. Depuis septembre, beaucoup de personnes ont soutenu la vie communautaire par leur engagement. Des temps de rencontre ont été vécus lors des messes parents-enfants, les célébrations de Noël, la retraite paroissiale durant le Carême, les Jours Saints et la belle fête de Pâques, l'accueil des jeunes qui ont vécu leur premier Pardon (en mars), leur première Communion (avril) et leur Confirmation (mai et juin), les baptêmes et mariages à l'occasion, sans oublier les célébrations des funérailles des parents et amis. Merci à ceux et celles qui se soucient de la vie de la communauté par leurs nombreuses heures de bénévolat. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Une nouvelle paroisse au 1^{er} janvier 2019

Le 16 avril dernier, lors d'une assemblée générale, les personnes présentes ont pris connaissance des étapes qui ont mené à la création d'une nouvelle paroisse **Notre-Dame de la Nouvelle-France** prévue pour le 1^{er} janvier 2019. Celle-ci regroupera les paroisses de Château-Richer (1678), Ste-Anne-de-Beaupré (1678), St-Joachim (1721), St-Ferréol (1871), St-Tite (1876) et Beaupré (1927).

Dans un premier temps, le curé Jacques a rappelé **l'historique des actions prises** depuis le 2 octobre 2011. Il a souligné que le statu quo n'était plus possible en raison de la diminution de nos ressources humaines et de la précarité financière des Fabriques. D'où l'importance d'alléger nos structures administratives afin d'assurer la mission de l'Église.

Puis Mme Yolande Pichette a présenté le **projet pastoral** qui guidera nos efforts pour les trois (3) prochaines années (2019-2021). La vision de ce projet se lit ainsi : « *Ensemble, soyons disciples du Christ pour proposer une Église vivante, active, accueillante, qui s'investit auprès de toute personne, plus particulièrement les parents et les enfants* ».

On a également souligné que tous ces changements se faisaient dans un **sens de continuité** pour mieux nous adapter au contexte actuel de nos paroisses; on a aussi expliqué le **fonctionnement administratif** de la nouvelle paroisse en ce qui concerne ses finances et présenté **les lieux choisis** pour la résidence des prêtres (presbytère de Beaupré) et le siège social (presbytère de St-Joachim). Tout au long du processus, nous avons toujours mis en évidence ce qui nous rassemble et ce qui nous unit afin de regarder l'avenir avec audace et confiance.

Compagnie de cimetières

Nous vous avons informé l'an dernier de la création d'une compagnie de cimetières par laquelle nos

lieux sacrés de l'Unité pastorale de la Côte-de-Beaupré seront administrés. Nos cimetières doivent demeurer des lieux de commémoration et un bien patrimonial. La sauvegarde, la conservation et la restauration de nos cimetières nous tiennent à cœur. Nous avons le devoir d'assurer l'avenir de nos cimetières. C'est un défi de taille que d'administrer dix (10) cimetières, cinq (5) columbariums et une (1) chapelle funéraire. Notre compagnie de cimetières, sans but lucratif, a pour but d'améliorer leur santé financière en assurant une meilleure gestion des coûts, d'augmenter les revenus et d'accroître la qualité des services, car les administrateurs des cimetières devront, tôt ou tard, surmonter des difficultés financières qui pourraient affecter la durée et l'entretien de nos cimetières.

Le 27 mars 2017, nous avons reçu les lettres patentes du Registraire des Entreprises en vertu de la Loi sur les compagnies de cimetières catholiques romains. Elle portera le nom de : **Compagnie de cimetières de la Côte des Beaux-Prés**. Pour plus d'informations sur le sujet, communiquez avec le presbytère de Beaupré au 418-827-2885.

UNE PAROISSE VIVANTE grâce à vous... CAPITATION

Nous vous invitons à donner à la campagne de la capitation. Nous remercions ceux et celles qui ont déjà donné. Le montant suggéré est de **70,00\$** par personne adulte. **Paroisse St-Joachim, 165 rue de l'Église, St-Joachim, Qc G0A 3X0 (418) 827-4020**

L'INITIATION À LA VIE CHRÉTIENNE

Nous commencerons le **cheminement en catéchèse au début septembre**. Venez nous rencontrer ou téléphoner à Mme Sylvie Champagne pour inscrire votre enfant (418-827-3781).

HORAIRE DES MESSES POUR L'ÉTÉ

Jusqu'au 9 septembre, la messe dominicale a lieu le **samedi à 16h00**. Durant cette période, la messe en semaine (mercredi soir) est annulée.

À partir du 16 septembre, l'heure de la messe du dimanche va changer. Nous vous invitons à consulter le feuillet paroissial pour en savoir plus.

**Bel été et bonnes vacances à tous! Vos prêtres Jacques, Jean-Claude et Joseph : 418-827-2885
Sylvie Champagne, intervenante en pastorale : 418-827-3781**